

Règlement du challenge Intra-club 2024

Règlement du challenge interne au club Runnin'Greze

Article 1

Le challenge est réservé aux membres du club Runnin'Greze (Au Grez de la Forme ASBL).
Il est obligatoire d'être en ordre d'inscription et de cotisation pour pouvoir y participer.
Une fois ces conditions remplies, la participation au challenge est gratuite et non-obligatoire.

Article 2

Les objectifs du challenge interne sont de deux ordres :

- D'une part, il s'agit d'introduire une dynamique au sein du club et promouvoir la participation à des courses.
- D'autre part, il s'agit de pouvoir mettre le club en avant à l'extérieur et de promouvoir sa visibilité.

Dans le cadre de ce dernier point, il est demandé aux coureurs lors des courses, de **s'inscrire au nom du club Runnin'Greze** (en faisant attention à l'orthographe du nom) quand c'est possible ainsi que de **courir avec le maillot officiel du club ou autre équipement Runnin'Greze ou ayant le logo Runnin'Greze**.

Le comité se réserve le droit de ne pas octroyer de points à un coureur qui délaisserait de manière systématique ou trop fréquente le maillot du club.

Le Runnin'Greze, lors de chaque inscription permet au membre d'avoir un t-shirt du club gratuitement. Nous trouvons donc normal que ce t-shirt soit porté lors des événements sportifs couru au nom du club.

Article 3

Pour les 10 ans du Runnin'Greze, le calcul des points a été établi de manière à contenter les différents profils de coureurs présents au club !

Tout le monde a donc une chance d'être récompensé.

Nous limitons cependant l'introduction à deux courses par semaine.

Les courses dont la distance est inférieure à 5 km ne sont pas admises (Sauf pour les corridas).

Le système de cotation est établi suivant 5 axes dont les classements seront indépendants les uns des autres.

Axe	Nom	Caractéristiques	Points	Classement	Récompenses
1	L'assidu	Une course	1 Pts	Somme des courses	A partir de 8 points
2	Le local	Greze-Doiceau BW Hors BW	10 Pts 6 Pts 3 Pts	Somme des points	Podium H et F
3	L'ultra	20km > 34.99 km 35 km > 49.99 km 50 km et +	3 Pts 6 Pts 10 Pts	Somme des points	Podium H et F
4	Le grimpeur	200 D+ à 499 500 D+ à 999 1000 D+ et +	3 Pts 6 Pts 10 Pts	Somme des points	Podium H et F
5	Le champion	Dans les 1 ^{ier} 25% par sexe Top 10 par sexe Podium par sexe	3 Pts 6 Pts 10 Pts	Somme des points	Podium H et F

NB. : La distance officielle et le dénivelé Positif (D+) sont ceux reprises sur le classement communiqué par l'organisation de la course. À défaut, la distance et le D+ à introduire sera celle annoncée par l'organisateur.

NB 2 : Le classement à encoder est fonction du sexe du membre et non sur le total de participant H et F cumulé.

- Si la course est un run and bike, elle apportera des points de participations mais aucuns points supplémentaires pour la distance.
- Si la course concernée est un triathlon/duathlon/raid, seuls les kilomètres correspondant à la partie « course à pied » doivent être introduits. En cas de doute lié à la nature particulière d'une course, il convient de contacter les responsables : **Isabelle Geerinck ou Julie Wayembergh** avant d'encoder la course.
Adresse de contact : runningrez@gmail.com
- Dans le cas d'une organisation du club (ex. Trail des clochers ; Néthen Night Trail), les membres qui ne savent pas courir, car ils se rendent utiles à l'organisation de l'évènement recevront une rémunération de 1 course.
- Si un coureur abandonne en cours d'épreuve (et n'est donc pas repris dans la liste des finishers), il peut recevoir le point de participation (**Axe 1-2**) à condition d'apporter la preuve de sa présence au départ (dossard, formulaire d'inscription papier ou numérique, photo,...).

Article 4

L'introduction des résultats des courses est réalisée par le coureur lui-même via la page dédiée du site du club Runnin'Greze (<http://www.runningrez.be/challenge-interne/>).

Le coureur dispose de 15 jours à compter de la date de la course pour introduire ses résultats. Passé ce délai, la course ne peut plus être introduite et un message d'erreur s'affiche si on tente de remplir le formulaire.

Des contrôleurs sont désignés. Ils vérifient l'exactitude des informations introduites par les coureurs. Les vérifications ne sont pas systématiques, elles se font sur des échantillons tirés de manière aléatoire parmi les fiches de résultats. Des mesures peuvent être prises à l'encontre des participants au challenge lorsque des irrégularités sont constatées. Ces mesures sont à discrétion du comité de gestion du challenge.

Il sera demandé aux membres d'encoder :

- Adresse Mail (**Obligatoire**)
- Nom (**Obligatoire**)
- Prénom (**Obligatoire**)
- Date de la course (**Obligatoire**)
- Nom de la course (**Obligatoire**) (**Axe 1**)

Si le participant veut participer aux autres Axes :

- Localité : choix multiple (**Facultatif**) (**Axe 2**)
- Combien de Km : Insérer le Nbre de km annoncés (**Facultatif mais souhaité pour connaître la somme de km parcourus par le club**) (**Axe 3**)
- D+ : Insérer le Nbre de D+ annoncés (**Facultatif**) (**Axe 4**)
- Place: Position + nombre de participants (**Facultatif**) (**Axe 5**)

Exemple d'encodage :

- *Je participe au Nethen Night Trail sur les 25km avec 520D+ et j'ai fini 9^{ième} sur 100e.*
J'aurai donc après avoir encodé chaque donnée :

1 points (Axe 1) ; 10 points (Axe 2) ; 3 points (Axe 3) ; 6 points (Axe 4) et 6 points (Axe 5).

Chaque participant peut choisir à quel Axe il veut participer. Les Axes 2-3-4-5 étant facultatifs, il n'est pas obligatoire de participer à l'ensemble des classements.

Article 5

La remise des prix a lieu en fin d'année 2024. La saison est clôturée 2 semaines avant la date dudit souper et toutes les courses courues après cette limite comptent donc pour la saison suivante.

Lors de la remise des prix, toute personne ayant introduit les résultats pour au moins 8 courses sur la saison est récompensée. Pour les axes 2 – 3 – 4 – 5, un podium Homme et Femme sera récompensé.

D'autres récompenses peuvent également être attribuées. Ces dernières récompenses peuvent varier de saison en saison et sont déterminées par le comité.

En cas de litige ou modification, la décision revient à la section Challenge intra-club, avalisée par le comité Runnin'Greze.

L'équipe Challenge Intra-club 2023-24,
Isabelle et Julie.